PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres **le 10/09/26** par Monsieur Jérôme VALENCIAN, son Maire en exercice.

11 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la séance du conseil municipal du 20/08/26
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (logement communal, renouvellement de bail…)
- Renouvellement bail de l'ESF pour la location du local communal
- Fixation des tarifs de location touristique des appartements communaux
- Convention de gestion de service relative à la mise en oeuvre de la compétence action sociale de l'intérêt communautaire pour la crèche Gribouille
- Attribution du contrat de délégation de service public pour la gestion du Chalet Hôtel d'Orédon
- Décision modificative n° 2 budget principal pour le financement du marché de sécurisation de la RD 173
- Installation d'un casier connecté au Pont du Moudang (vente de produits de 1ère nécessité)
- Autorisation du bail à construction pour l'extension du magasin SHERPA à Piau Engaly
- Création d'une police rurale et création d'un poste de policier rural
- Choix des modalités de financement des deux tracteurs
- Adoption du rapport des administrateurs 2025 de la SPL Arac Occitanie
- questions diverses

Début de la séance : 17 h **Fin de la séance** 20.30 h

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
VALENCIAN Jérôme	X			
FOUGA Sabine	X			
PEMEJA Fabrice			X	
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	
ALBERT Nathalie			X	
CASTET Dominique	X			
SAJOUS Héloïse	X			
SOULIER Jean Pierre	X			
GAILLABAUD David	X			
DEDIEU Valérie	X			

Déroulement de la séance

Mme Héloïse SAJOUS est nommée secrétaire de séance.

En préambule de l'ouverture de la séance, il est présenté au conseil municipal le projet d'installation de casiers alimentaires connectés. Ce dispositif pourrait être installé dans l'ancien bâtiment d'accueil du camping du Pont du Moudang. Ce projet est financièrement pris en charge par un prestataire privé. La commune pourra apporter son aide en termes de communication et de signalétique.

Le propriétaire et l'exploitant de l'épicerie SHERPA à Piau Engaly présentent au conseil municipal leur projet d'extension du local.

OUVERTURE DE LA SEANCE

DL/141-09-26 Approbation du PV de la séance du 20 août 2026

A l'unanimité, hormis M. VALENCIAN, M. SOULIER, Mme DEDIEU, absents lors de la séance, le procès-verbal est adopté.

DL/142, 143,144-09-26 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

M. DUPRAT Nicolas, résidence Club Engaly I
M. et Mme GALLARDO, maison du terrain propre à Fabian
M. MEUNIER Noël, résidence Campbieilh II

DL/145-09-26 Renouvellement bail du local communal avec l'ESF

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. Le Maire de renouveler le bail avec l'ESF pour une durée de six ans avec un loyer annuel de 11 000 € révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers.

DL/146-09-26 Attribution logement communal à Mme BONZON

A l'unanimité, le conseil municipal attribue le logement communal B1 à Mme BONZON pour un loyer mensuel de 347 € révisable chaque année au 1er juin sur l'indice de référence des loyers.

DL/147-09-26 Attribution logement communal à M. DECHAUX

A l'unanimité, le conseil municipal attribue le logement communal n° 9 à M. DECHAUX pour un loyer mensuel de 307 € révisable chaque année au 1er juin sur l'indice de référence des loyers.

DL/148-09-26 Attribution de logements communaux à la SEML Aragnouet Piau Engaly

Monsieur Le Maire expose que la SEML Aragnouet Piau Engaly nécessite l'attribution de logements communaux afin de loger son personnel saisonnier durant la saison hivernale.
Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les logements suivants :

EGET CITE		
MSN	3 chambres doubles	614 €/mois
N° 14	2 chambres doubles	432 €/mois
N° 13	2 chambres doubles	432 €/mois
N° 11	3 chambres doubles	614 €/mois
N° 10	3 chambres doubles	614 €/mois
N° 8	1 chambre dans le séjour	307 €/mois
N° 18	Studette	280 €/mois
PONT DU MOUDANG		
N° B2	3 chambre doubles	614 €/mois
N° A3	3 chambres doubles	614 €/mois
PIAU ENGALY		
Résidence Le 1850 n° 1		432 €/mois
Moudang II N° 48	studio	280 €/mois
Club Engaly I N° 209	studio	280 €/mois
Club Engaly II N° 47	studio	280 €/mois
Club Engaly II N° 62	studio	280 €/mois

Adopté à l'unanimité.

DL/149-09-26 Adoption des tarifs des appartements communaux destinés à la location touristique

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal, que suivant les dispositions de l'article 16 du contrat de délégation de service public signé avec la SEML Aragnouet Piau Engaly, cette dernière gère la location touristique des appartements communaux pour le compte de la commune.
Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de location suivants pour la saison hivernale :

APPARTEMENTS COMMUNE D'ARAGNOUET - PIAU ENGALY HIVER 2026/2027

MAJ 08/08/2026

RESIDENCE	NUMERO APPT	type	PLACE DE MARCHE & AIRBNB TARIF HAUTE SAISON	TARIF MOYENNE SAISON	TARIF BASSE SAISON
CLUB ENGALY I	N°402	T3 (4pax)	1 000,00 €	700,00 €	400,00 €
1850	N°2	T2(4pax)	1 050,00 €	750,00 €	450,00 €
	N°3	T2(4pax)	1 050,00 €	750,00 €	450,00 €
	N°4	T2(4pax)	1 050,00 €	750,00 €	450,00 €
	N°9	T3 (4 pax)	1 200,00 €	950,00 €	700,00 €
LE HOURC		T4 (10pax)	1 800.00 €	1 250,00 €	950,00 €

NB: Les frais d'electricité sont facturés en sus.

Augmentation par rapport à 2025/2026 de 50 euros

Le numero 9, est en attente de rénovation,
pour atteindre le standing des appartements 2,3 et 4

Haute saison	du 26/12/2026 au 02/01/2027
	du 6/02/2027 au 06/03/2027
Moyenne saison	du 19/12 au 26/12/2026
Basse saison	du 4/12/2026 au 19/12/2026
	du 3/01/2026 au 7/02/2026
	du 6/03/2027 au 4/04/2027

Adopté à l'unanimité.

DL/150-09-26 Convention de gestion de service de la crèche Gribouille avec la Communauté de Communes Aure Louron (CCAL)

Comme chaque année depuis le transfert de la compétence action sociale à la CCAL, le conseil municipal, avec 7 voix (Mme FOUGA ne participant pas au vote), approuve les termes de la convention.

DL/151-09-26 Décision modificative n° 2 budget principal 2026

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal l'attribution du marché de sécurisation de la RD 173, accès au tunnel Aragnouet-Bielsa d'un montant de 142 000 € et précise que cette opération n'avait pas été provisionnée dans le chapitre prévu à cet effet dans le budget primitif. Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de procéder à une décision modificative.

DL/154-09-26 Vente de véhicules

Monsieur Le Maire expose que le camion Mercedes 6X4 et le Peugeot Boxer ont été mis en vente et que M. DUCHENIER s'est porté acquéreur. Ce dernier propose l'acquisition du camion Mercedes à 22 000 € TTC et 800 € TTC pour le Peugeot Boxer.
Adopté à l'unanimité.

DL/155-09-26 Choix des modalités de financement des tracteurs

Après avoir rappelé au conseil municipal la décision d'acquérir deux tracteurs pour un montant total de 417 600 € HT, Monsieur Le Maire indique qu'il convient de choisir les modalités de financement. Pour ce faire, plusieurs organismes bancaires ont été sollicités et après analyse, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition du Crédit Agricole dont il donne le détail.
Après avoir pris connaissance de l'offre du Crédit Agricole, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour contracter le prêt bancaire.

DL/156-09-26 Mise à disposition de véhicules au SIVU Aure Néouvielle et/ou à la SEML Aragnouet Piau Engaly

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision du 05/06/26 de louer un véhicule léger et un véhicule 9 places au SIVU Aure Néouvielle et/ou à la SEML Aragnouet Piau Engaly. La commune ne disposant pas d'un statut de loueur de véhicules, Monsieur Le Maire propose de mettre ces véhicules à disposition des structures susmentionnées. Le coût de cette mise à disposition sera facturé par la commune au prix de 1 000 € TTC pour le véhicule léger et 2 000 € TTC pour le mini bus 9 places par mois de mise à disposition.
Adopté à l'unanimité.

DL/157-09-26 Attribution d'un logement communal à Mme BADIER et M. LAFFARGUE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Mme BADIER et M. LAFFARGUE ont sollicité l'attribution d'un logement communal. Monsieur Le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'attirer des familles sur la commune afin notamment de pérenniser le fonctionnement de l'école et de la crèche. Aussi, ce couple qui souhaite s'implanter sur le village scolarisera à l'école de Fabian deux enfants.
Après discussion, le conseil municipal confirme sa volonté de favoriser l'implantation de familles à Aragnouet et attribue à ce couple l'appartement situé dans l'enceinte de l'école pour un loyer mensuel de 504 €.

DISCUSSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tarif assurance forfait remontés mécaniques : lors de l'approbation des tarifs des forfaits remontées mécaniques, le conseil municipal a adopté un tarif assurance à 3.60 €. Or, la SEML Aragnouet Piau Engaly a fait savoir que la compagnie d'assurance a décidé de fixer ce tarif pour l'ensemble des stations de sport d'hiver, à 4 €. En conséquence, le conseil municipal demande aux services de la SEML Aragnouet Piau Engaly de largement communiquer sur cette modification de tarif.

Forfait Neiges Aure Louron : Suite à la demande de la communauté de Communes Aure Louron, Pierre GAUCHET informe le conseil municipal qu'il a transmis l'information aux parents d'élèves de l'école de Fabian. Une discussion s'instaure alors sur la communication de ce forfait Neiges Aure Louron auprès des lycéens.

Coopérative de l'école : Pierre GAUCHET rappelle que le fonctionnement de l'école est actuellement assuré par l'AGEF via une subvention communale. Cette mesure avait été mise en place afin d'éviter les procédures de la comptabilité publique auxquelles sont soumises les collectivités. Il poursuit en indiquant que l'école envisage d'adhérer à une coopérative scolaire OCCE. Les missions de cette coopérative sont d'organiser la vie de la classe et de l'école, tout en permettant la mise en place de projets pédagogiques. Elle contribue également à améliorer le cadre de vie scolaire. L'idée est donc de supprimer l'association actuelle qui est l'AGEF pour adhérer à cette coopérative, sachant que la gestion financière du fonctionnement serait assurée par le budget principal de la commune.

Assemblée générale résidence La Géla et Club Engaly II : Dominique CASTET ayant représenté la commune à ces assemblées générales, rapporte au conseil municipal la teneur des discussions. Il est notamment soulevé la question de la signalétique des résidences qui était fixée sur les candélabres. Monsieur Le Maire précise que le SDE a procédé au remplacement des candélabres et que l'apposition de signalétique n'est pas autorisée. Aussi, les syndics des résidences doivent trouver une autre solution.

Visite de la Sous-Préfète : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal sur l'accueil le 24 septembre 2026 de Mme La Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre, récemment nommée.

50 ans du tunnel Aragnouet Bielsa : A l'occasion du 50ème anniversaire de la réalisation du tunnel, nos partenaires espagnols organisent une balade qui sera clôturée par un déjeuner convivial le 27 septembre 2026. M. Jean Pierre SOULIER et Mme Valérie DEDIEU représenteront la commune.

La séance est levée à 20 h 30.

LE MAIRE
Jérôme VALENCIAN

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Héloïse SAJOUS.